
Motion d'un membre, relative au salaire des batteurs en grange, écartée par l'ordre du jour, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Motion d'un membre, relative au salaire des batteurs en grange, écartée par l'ordre du jour, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 623;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14735_t1_0623_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

19. — Toujours sans aucun motif il donna un coup de pique a Etienne Farreyre du lieu de Lestoing et armé de son épée il le poursuivit pour le plonger.

20. — Il tira un coup de pistolet a Antoine Brun du lieu de Bourloncle Sant Pierre.

21. — Armé d'un fusil a deux coups au haut duquel il y avoit une bayonnette, il entra chés le nommé Olagnon, il le chercha dans son lit et ailleurs, heureusement qu'il ne le trouva pas, mais il fit tant de frayeur a la femme d'Olagnon, que l'enfant dont elle etoit enceinte en mourut.

22. — Si Montcelard n'eut point été noble, tant de crimes auroient été punis, il a été decreté 16 fois, mais avec de l'argent il evitoit toujours sa condamnation, qui auroit été sans doute, celle que devoit attendre un homme aussi a charge a la societé.

Nous attestons les faits ci dessus.

[Signature du maire].

Le citoyen soussigné qui habite depuis 14 ans le canton de Lempde qui est celui qu'habitoit Montcelard declare que Montcelard lui a toujours paru l'individu le plus dangereux pour la societé qu'en outre de plusieurs faits détaillés de l'autre part qui sont connus du soussigné, il en est deux, l'un relatif aux cultivateur de Peissance sur le corps du quel il fit marcher son cheval pour ne s'etre pas devié aussitôt pour le laisser passer et l'autre est relatif a une servante dudit Montcelard qu'il aurait asseigné a Lempde un jour de Dimanche si le peuple neut accouru, la municipalité fut obligée de s'assembler pour deliberer contre Montcelard. Je declare en outre que pour deffendre les citoyens du canton et notamment ceux de la com-

mune de Lempde, j'ai été obligé de me mesurer a force ouverte contre ledit Montcelard et de solliciter son emprisonnement.

BONNAFOS, TIXIDRE (*off. mun.*), DONIOT, DELPACH (?) (*off. mun.*), DELPACH, COMPTOUR (*off. mun.*), GAY, BONJEAN (*off. mun.*), GASQUET, LAGARDE, CARTHOMENT, autre CARTHOMENT BONNEFOY (*greffier*), et 2 autres signatures illisibles dont celle du maire.

Jeaprouve la petition si dessus enoncée cincere et veritable.

[Signature du maire de la commune de [Gizac (?)] canton de Lempde].

J'ateste le fait cidessus. autre LAGARDE (*off. mun.*).

(Signature du maire de la commune de Beaumont, BONEFOY, POUGET, BARTHOMEUF, VEYSEIRE (*membre*), FERRIER (*off. mun.*) et une signature illisible].

Je certifie véritable les presentes veritables et qu'il y a beaucoup d'autres faits qui ont été oublié en foi de quoi ai signé.

[Signature d'un ex député de la Législative et de la Conv.].

Renvoyée au comité de Législation (1).

86

[Un membre] propose de s'occuper du salaire des batteurs en grange, dont la cherté effraie beaucoup de cultivateurs. On ne lui donne pas le tems de développer sa motion, qui est encore écartée par l'ordre du jour (2).

(1) Mention marginale datée du 26 prair. signature du secrét. Voir *Arch. parl.*, T. XCII, séance du 14 mess., n° 54.

(2) *J. Mont.*, n° 49.